

Séance publique du 27 novembre 2000

Délibération n° 2000-5950

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Chassieu

objet : **Acquisition d'une parcelle située 17, rue du Mont Saint-Paul et appartenant à la société PRESTIBAT**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière - Service opérationnel - Subdivision sud

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 novembre 2000, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Il est soumis au Conseil le dossier concernant l'acquisition, par la communauté urbaine de Lyon, en vue de l'élargissement de la rue du Mont Saint-Paul à Chassieu, d'une parcelle de terrain de 275 mètres carrés située au numéro 17 de cette voie, dépendant de la propriété actuellement cadastrée sous le numéro 86 de la section BO et appartenant à la société PRESTIBAT.

Aux termes du compromis qui est présenté, la parcelle en cause serait acquise aux conditions suivantes :

- une partie de 216 mètres carrés à titre gratuit, conformément aux dispositions de l'arrêté de permis de construire n° 69-271-98-00010 délivré le 7 septembre 1998,
- le surplus de 59 mètres carrés au prix de 11 800 F correspondant à l'estimation du service des domaines ;

Vu ledit compromis ;

Vu l'arrêté de permis de construire n° 69-271-98-00010 délivré le 7 septembre 1998 ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve le compromis qui lui est soumis.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - Le montant des frais d'actes notariés relatifs à cette acquisition peut être estimé approximativement à 4 700 F.

4° - La dépense résultant de l'opération ainsi que les frais sus-visés seront prélevés sur les crédits à inscrire au budget de la Communauté urbaine - exercice 2001 - compte 211 200 - fonction 822 - opération 0499.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,